

# INFO TRAVAUX



## ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION SUR LE RÉSEAU FERROVIAIRE À BRUGES

DU 28 FÉVRIER AU 11 MARS 2022\*

À partir du 28 février, les équipes SNCF Réseau entretiennent la végétation aux abords de la ligne ferroviaire Bordeaux - Le Verdon sur la commune de Bruges. Ces travaux se déroulent de jour de 8h30 à 17h30.



### QUELS TYPES DE TRAVAUX À BRUGES ?

Sur près de 3 kilomètres le long de la voie entre la rue des Acacias et la route du Médoc, les équipes adaptent leurs interventions en fonction des zones. Elles sont amenées à élaguer, débroussailler ou tailler la végétation située à proximité de la voie ferrée, par des moyens manuels et mécanisés.

### POURQUOI

#### ENTREtenir LA VÉGÉTATION AUX ABORDS DES VOIES ?



#### Pour garantir la circulation des trains en sécurité

Les travaux permettent de sécuriser le trafic ferroviaire et d'améliorer la visibilité pour les conducteurs de train. Ils garantissent un accès plus facile aux agents et aux services de secours le long des voies.



#### Pour réduire les incidents sur les installations ferroviaires

En évitant les chutes d'arbres sur les voies ferrées ou dans les propriétés environnantes, ces travaux contribuent à la sécurité de tous et à la préservation du réseau ferré.



#### Pour préserver l'environnement

SNCF Réseau adapte ses calendriers de travaux en fonction de la biodiversité locale : cycles biologiques des espèces, saisonnalité des travaux, choix et techniques d'entretien.



## CONTACT

[vegetation.aquitaine@sncf.fr](mailto:vegetation.aquitaine@sncf.fr)



\* Ces dates sont susceptibles d'évoluer selon l'avancée des travaux

OÙ

SE DÉROULE LE CHANTIER ?



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Fort de ses engagements en matière d'environnement, SNCF Réseau fait évoluer ses pratiques de maîtrise de la végétation. Une volonté qui se traduit, au-delà du respect des obligations légales, par des initiatives telles que l'arrêt total du glyphosate, la réduction de l'utilisation d'herbicides de synthèse, l'appui d'expertises écologiques pour la programmation des travaux ou encore l'expérimentation d'éco-pâturages.

S'ils peuvent parfois générer quelques nuisances, sonores notamment, ces travaux d'entretien sont nécessaires et obligatoires (Code transport art L2231-3 et Code civil art 673).

Aussi, malgré toutes les mesures prises par SNCF Réseau pour atténuer les effets, **nous vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée pendant la durée du chantier.**



Retrouvez l'actualité de SNCF Réseau en Nouvelle-Aquitaine sur [www.sncf-reseau.com](http://www.sncf-reseau.com)

DIRECTION TERRITORIALE NOUVELLE-AQUITAINE - Immeuble Le Spinnaker - 17 rue Cabanac - CS 61926 - 33081 Bordeaux cedex - Tél. : +33 (0)5 24 73 68 54